

No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAIE-COMEAU TENUE LE LUNDI 15 SEPTEMBRE 2014, À 19 h 30, AU 19, AVENUE MARQUETTE, EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.

SONT PRÉSENTS :

| | | |
|-----|--------------------|-------------|
| M. | Claude Martel | Maire |
| M. | Sébastien Langlois | Conseiller |
| M. | Alain Charest | Conseiller |
| Mme | Carole Deschênes | Conseillère |
| Mme | Karine Otis | Conseillère |
| Mme | Léa Thibault | Conseillère |
| M. | Yvon Boudreau | Conseiller |

SONT ABSENTS :

| | | |
|-----|-----------------------|-------------|
| M. | Réjean Girard | Conseiller |
| Mme | Reina Savoie-Jourdain | Conseillère |

SONT AUSSI PRÉSENTS :

| | | |
|-----|--------------------|-------------------|
| M. | François Corriveau | Directeur général |
| Mme | Lorna Pineault | Greffière |

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, constatant quorum, ouvre la séance à 19 h 30.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : la conseillère Léa Thibault
Appuyée par : la conseillère Carole Deschênes

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 AOÛT 2014

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 août 2014, à 19 h 30, a été remise à chaque membre du conseil au moins 24 heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture suivant la Loi sur les cités et villes.

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Baie-Comeau tenue le 25 août 2014, à 19 h 30, au 19, avenue Marquette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROJETS DE RÉSOLUTIONS ÉMANANT DES COMITÉS GÉNÉRAUX

Rés. 2014-246

Rés. 2014-247



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.1 Comité général du 8 septembre 2014

4.1.1 Appel d'offres 2014-20 - Réfection poste de pompage Le Gardeur

Rés. 2014-248

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau
Appuyé par : la conseillère Karine Otis

De donner suite au rapport du directeur adjoint aux services techniques portant le numéro ST2014-06 et de retenir les services de SBP entrepreneur (9204-8008 Québec inc.) pour la somme de 224 480 \$ plus les taxes applicables, et ce, pour la réalisation du projet de réfection du poste de pompage Le Gardeur découlant de l'appel d'offres 2014-20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.2 Service des loisirs, sports et vie communautaire - Poste contractuel de superviseure en loisir

Rés. 2014-249

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau
Appuyé par : la conseillère Karine Otis

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2014-16 et d'accorder un contrat de travail de 52 semaines à madame Marie-Chantal Rochette, et ce, à titre de superviseure en loisir au Service des loisirs, sports et vie communautaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.3 Service des loisirs, sports et vie communautaire - Poste contractuel de superviseur adjoint en loisir

Rés. 2014-250

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau
Appuyé par : la conseillère Karine Otis

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2014-16 et de procéder au comblement d'un poste contractuel de superviseur adjoint en loisir au Service des loisirs, sports et vie communautaire, et ce, pour une période de 21 semaines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.4 Corporation de l'église Sainte-Amélie... ouverte à la vie - Demande de subvention pour versement de taxes

Rés. 2014-251

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau
Appuyé par : la conseillère Karine Otis

De donner suite au rapport du directeur des arts, de la culture et du tourisme portant le numéro AC2014-31 et d'octroyer une subvention de 3 656,84 \$ à la Corporation de l'église Sainte-Amélie... ouverte à la vie, afin de couvrir le versement de la première échéance de taxes pour l'année 2014 omis dans la résolution 2014-150.

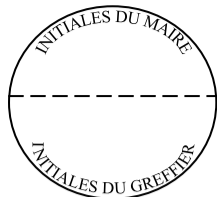
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.5 Demande de partenariat - Festival Eau grand air de Baie-Comeau

Rés. 2014-252

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau
Appuyé par : la conseillère Karine Otis

De donner suite au rapport du directeur des arts, de la culture et du tourisme portant le numéro AC2014-32 et de l'autoriser à signer un protocole d'entente de trois ans, soit du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2017 avec la corporation Eau grand air, de lui verser une



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

aide financière de 7 000 \$, plus les taxes si applicables, et de lui accorder une contribution en biens et services d'une valeur de 7 000 \$ pour la réalisation de leur événement. Il est entendu que cette aide financière de même que celle en biens et services incluent toute autre forme d'aide qui pourrait provenir d'autres services municipaux. Cette dépense sera prévue au budget 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.6 Rapport mensuel - Approbation d'une dépense de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$

Rés. 2014-253

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau
Appuyé par : la conseillère Karine Otis

De donner suite au rapport du directeur des loisirs, sports et vie communautaire portant le numéro LO2014-29 et d'accepter pour dépôt les rapports de dépenses de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$ du Service des loisirs, sports et vie communautaire pour le mois de juillet 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.7 Demande de permis d'alcool - Centre de ski du Mont Ti-Basse

Rés. 2014-254

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau
Appuyé par : la conseillère Karine Otis

De donner suite au rapport du directeur des loisirs, sports et vie communautaire portant le numéro LO2014-30 et que monsieur François LeBlond soit désigné comme responsable pour procéder à la modification du permis d'alcool actuellement en vigueur au centre de ski du Mont Ti-Basse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.8 Affectation de soldes disponibles de règlements d'emprunt pour réduire le service de la dette

Rés. 2014-255

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau
Appuyé par : la conseillère Karine Otis

De donner suite au rapport de la directrice des finances et trésorière portant le numéro TR2014-18 et de puiser à même les soldes disponibles du Règlement 2009-767 pour la réfection du boulevard La Salle - phase 2.2, représentant la somme de 7 296 \$, et du Règlement 2009-768 concernant le Centre des arts Alcoa pour un montant de 225 100 \$, afin de rembourser une partie de l'emprunt permettant la réduction du service de la dette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

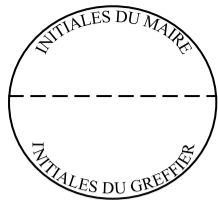
4.1.9 Listes de comptes 2014-27, 2014-28, 2014-29, 2014-30 et 2014-31

Rés. 2014-256

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau
Appuyé par : la conseillère Karine Otis

De donner suite au rapport de la directrice des finances et trésorière portant le numéro TR2014-17 et d'approuver le paiement des comptes mentionnés sur les listes 2014-27, 2014-28, 2014-29, 2014-30 et 2014-31 pour les périodes 27, 28, 29, 30 et 31.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.1.10 Compte rendu de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 26 août 2014

Rés. 2014-257

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau
Appuyé par : la conseillère Karine Otis

De donner suite au rapport de la chef de division à l'urbanisme portant le numéro URB2014-23 et d'accepter pour dépôt le compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme qui s'est tenue le 26 août 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Comité général du 15 septembre 2014

4.2.1 Nomination au sein du comité de développement durable

Rés. 2014-258

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Sébastien Langlois

De donner suite au rapport du directeur général portant le numéro DG2014-18 et de procéder à la nomination de monsieur Alain Charest, en remplacement de monsieur Sébastien Langlois, au sein du comité de développement durable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.2 Rapport mensuel - Approbation d'une dépense de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$

Rés. 2014-259

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Sébastien Langlois

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2014-22 et d'accepter pour dépôt le rapport de dépense de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$ du Service du greffe, des affaires juridiques et de la cour municipale pour le mois d'août 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.3 Bail de location - partie du lot 2 905 150 - arrière du 1487, boulevard Manicouagan

Considérant l'occupation d'une partie du lot 2 905 150 par les propriétaires du 1487, boulevard Manicouagan;

Considérant qu'il est opportun de régulariser ladite occupation par le biais d'un bail;

Rés. 2014-260

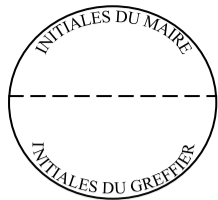
Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Sébastien Langlois

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2014-23 afin de louer une partie du lot 2 905 150, d'une profondeur de 30 mètres, située à l'arrière du 1487, boulevard Manicouagan. Il est également résolu d'autoriser le maire et la greffière à signer le bail de location.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.4 Bail de location - partie du lot 2 905 150 - arrière du 1501, boulevard Manicouagan

Considérant l'occupation d'une partie du lot 2 905 150 par le propriétaire du 1501, boulevard Manicouagan;



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Considérant qu'il est opportun de régulariser ladite occupation par le biais d'un bail;

Rés. 2014-261

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Sébastien Langlois

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2014-24 afin de louer une partie du lot 2 905 150, d'une profondeur de 30 mètres, située à l'arrière du 1501, boulevard Manicouagan. Il est également résolu d'autoriser le maire et la greffière à signer le bail de location.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.5 Remplacement de la résolution 2014-213 - Système d'éтанçonnement

Rés. 2014-262

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Sébastien Langlois

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2014-26 et d'approuver l'achat des équipements d'éтанçonnement et d'une remorque pour transporter les équipements lors de travaux. Une somme de 40 000 \$ est nécessaire pour l'achat de ces équipements, laquelle sera puisée à même le fonds de roulement de la Municipalité et dont la période de remboursement s'étalera sur cinq ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.6 Versement d'une somme de 10 000 \$ - Projet Maison Brian Mulroney

Rés. 2014-263

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Sébastien Langlois

De donner suite au rapport du directeur des arts, de la culture et du tourisme portant le numéro AC2014-33 et d'autoriser le versement de 10 000 \$, somme à être puisée à même le fonds Toulnostouc, à l'organisme Maison du premier ministre pour l'avancement du projet de la Maison Brian Mulroney. Une demande en ce sens sera adressée à la MRC de Manicouagan, gestionnaire du fonds.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.7 Renouvellement de l'entente pour le prêt de locaux à la Réserve mondiale de la biosphère au pavillon Mance

Rés. 2014-264

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Sébastien Langlois

De donner suite au rapport de la chef de division gestion de l'eau et développement durable portant le numéro DD2014-03 et de renouveler l'entente de prêt de locaux du pavillon Mance à la Réserve mondiale de la biosphère Manicouagan-Uapishka.

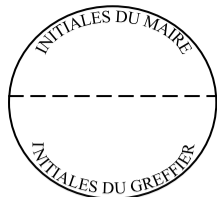
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.8 Appel d'offres 14-19 : Remplacement de poteaux électriques

Rés. 2014-265

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Sébastien Langlois

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics et des services techniques portant le numéro TP2014-20 et d'accorder le contrat de remplacement de poteaux électriques découlant de l'appel d'offres 14-19 à l'entreprise Électro Saguenay ltée, et ce,



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

pour la somme de 195 411,59 \$ taxes incluses. Les sommes nécessaires seront puisées à même les Règlements d'emprunt 2012-812 et 2013-836, lesquels ont déjà été autorisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.9 Plan d'implantation et d'intégration architecturale - 18, avenue Laval

Considérant la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale déposée par les propriétaires du 18, avenue Laval;

Considérant que le projet de restauration du bâtiment assure la conservation d'un maximum de détails et d'éléments architecturaux qui distinguent le bâtiment, entre autres, à l'égard des galeries, des saillies, des lucarnes, des corniches;

Considérant que les fenêtres et les portes de remplacement respectent le style du bâtiment, notamment par l'ajout de carrelage, par le maintien d'un cadrage traditionnel et par l'uniformisation de leur hauteur;

Considérant que les fenêtres et les portes de remplacement respectent le style du bâtiment au niveau de la symétrie et du style des ouvertures;

Considérant que les matériaux neufs s'harmonisent avec ceux qui sont existants et que le recouvrement extérieur s'apparente au matériau d'origine;

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Sébastien Langlois

Rés. 2014-266

De donner suite au rapport de la chef de division à l'urbanisme portant le numéro URB2014-24 et d'accepter le projet de plan d'implantation et d'intégration architecturale modifiant l'ouverture du porche en cour avant de la résidence sise au 18, avenue Laval, laquelle est protégée pour son caractère patrimonial en vertu du Règlement 2003-649, le tout selon les plans déposés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.10 Engagement contractuel d'un agent de gestion au Service des arts, de la culture et du tourisme

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Sébastien Langlois

Rés. 2014-267

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2014-17 et d'accorder un contrat de travail de 52 semaines, à raison de 20 heures par semaine, à monsieur Patrick Pelletier, et ce, à titre d'agent de gestion au Service des arts, de la culture et du tourisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

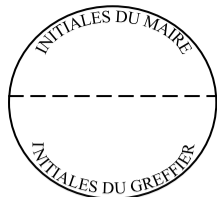
4.2.11 Régime complémentaire de retraite des employées et employés de la Ville de Baie-Comeau - Nominations

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Sébastien Langlois

Rés. 2014-268

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2014-19 et de nommer madame Annick Tremblay et monsieur Richard Fournier à titre de représentants de l'employeur au sein du comité de retraite de la Ville de Baie-Comeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.2.12 Cautionnement - Emprunt Club social Colombien Hauterive inc.

Considérant que le Club social Colombien Hauterive inc. désire obtenir un prêt à terme d'une institution financière au montant de 50 000 \$;

Considérant que cette institution financière exige que la Municipalité se porte caution de cette obligation;

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Sébastien Langlois

De donner suite au rapport de la directrice des finances et trésorière portant le numéro TR2014-19 et d'autoriser la Ville de Baie-Comeau à se porter caution en faveur du Club social Colombien Hauterive inc., pour un montant de 50 000 \$, selon les termes et conditions mentionnés dans le cautionnement joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante sous l'annexe « cautionnement ».

Il est également résolu que la Municipalité demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire l'autorisation de se rendre caution de cette obligation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. CORRESPONDANCE, PÉTITIONS ET DÉROGATIONS MINEURES

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

6. AFFAIRES NOUVELLES

6.1 Émission d'obligations au montant de 10 000 000 \$

6.1.1 Adjudication

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunt 2002-628, 2002-632, 2003-640, 2003-641, 2003-654, 2004-665, 2004-666, 2007-722, 2007-723, 2007-728, 2007-729, 2007-733, 2007-737, 2008-741, 2008-742, 2008-745, 2008-749, 2008-752, 2009-763, 2009-765, 2009-767, 2009-772, 2010-782, 2011-801, 2012-810 et 2012-818, la Ville de Baie-Comeau souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

Attendu que la Ville de Baie-Comeau a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 30 septembre 2014, au montant de 10 000 000 \$;

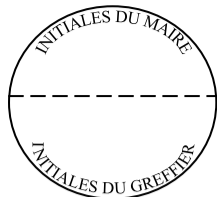
Attendu qu'à la suite de cette demande, la Ville de Baie-Comeau a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

1- FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

| Montant | Taux | Échéance |
|--------------|-----------|----------|
| 1 187 000 \$ | 1,40000 % | 2015 |
| 1 227 000 \$ | 1,60000 % | 2016 |
| 1 266 000 \$ | 1,85000 % | 2017 |
| 1 308 000 \$ | 2,15000 % | 2018 |
| 2 033 000 \$ | 2,40000 % | 2019 |
| 2 979 000 \$ | 3,35000 % | 2024 |

Prix : 98,65200 Coût réel : 3,07094 %

Rés. 2014-269



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

2- VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC. FIN-XO VALEURS MOBILIÈRES INC.

| Montant | Taux | Échéance |
|--------------|-----------|----------|
| 1 187 000 \$ | 1,45000 % | 2015 |
| 1 227 000 \$ | 1,65000 % | 2016 |
| 1 266 000 \$ | 1,90000 % | 2017 |
| 1 308 000 \$ | 2,20000 % | 2018 |
| 2 033 000 \$ | 2,40000 % | 2019 |
| 2 979 000 \$ | 3,35000 % | 2024 |

Prix : 98,66800 Coût réel : 3,08036 %

3- VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

| Montant | Taux | Échéance |
|--------------|-----------|----------|
| 1 187 000 \$ | 1,40000 % | 2015 |
| 1 227 000 \$ | 1,60000 % | 2016 |
| 1 266 000 \$ | 1,85000 % | 2017 |
| 1 308 000 \$ | 2,15000 % | 2018 |
| 2 033 000 \$ | 2,35000 % | 2019 |
| 2 979 000 \$ | 3,35000 % | 2024 |

Prix : 98,55000 Coût réel : 3,08275 %

4- MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC. RBC DOMINION VALEURS MOBILIÈRES INC.

| Montant | Taux | Échéance |
|--------------|-----------|----------|
| 1 187 000 \$ | 1,45000 % | 2015 |
| 1 227 000 \$ | 1,60000 % | 2016 |
| 1 266 000 \$ | 1,85000 % | 2017 |
| 1 308 000 \$ | 2,20000 % | 2018 |
| 2 033 000 \$ | 2,50000 % | 2019 |
| 2 979 000 \$ | 3,35000 % | 2024 |

Prix : 98,44300 Coût réel : 3,14218 %

Attendu que l'offre provenant de la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. s'est avérée la plus avantageuse;

Rés. 2014-270

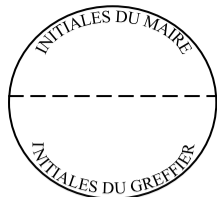
Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau
Appuyé par : la conseillère Léa Thibault

Que l'émission d'obligations au montant de 10 000 000 \$ de la Ville de Baie-Comeau soit adjugée à la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.;

Que demande soit faite à cette dernière de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

Que le maire et la trésorière soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et CDS;



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation. À cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.1.2 Résolution de concordance

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Baie-Comeau souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 10 000 000 \$;

| Règlement | Pour un montant de |
|-----------|------------------------|
| 2002-628 | 574 900 \$ |
| 2002-632 | 183 200 |
| 2003-640 | 420 400 |
| 2003-641 | 413 900 |
| 2003-654 | 459 100 |
| 2004-665 | 381 600 |
| 2004-666 | 36 900 |
| 2007-722 | 45 800 |
| 2007-723 | 66 200 |
| 2007-728 | 3 400 |
| 2007-729 | 256 300 |
| 2007-733 | 205 000 |
| 2007-737 | 12 500 (PRQ, phase IV) |
| 2007-737 | 12 500 |
| 2008-741 | 291 200 |
| 2008-742 | 41 400 |
| 2008-745 | 157 900 |
| 2008-749 | 22 000 |
| 2008-752 | 64 500 (PRQ, phase V) |
| 2008-752 | 64 500 |
| 2009-763 | 396 500 |
| 2009-765 | 149 500 |
| 2009-767 | 131 204 |
| 2009-772 | 121 200 |
| 2010-782 | 1 082 300 (F.C.C.Q.) |
| 2010-782 | 946 200 (P.I.Q.M.) |
| 2010-782 | 1 416 071 (T.E.C.Q.) |
| 2010-782 | 1 684 829 |
| 2011-801 | 59 324 |
| 2012-810 | 80 000 |
| 2012-818 | 219 672 |

Attendu qu'aux fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

Rés. 2014-271

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Sébastien Langlois

Que les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 10 000 000 \$;

Que les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 30 septembre 2014;

Que ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS;



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et CDS;

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation. À cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destinée aux entreprises »;

Que pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

Banque Nationale du Canada
283, boulevard La Salle
Baie-Comeau (Québec) G4Z 1T2

Que les intérêts soient payables semestriellement, le 30 mars et le 30 septembre de chaque année;

Que les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7);

Que les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Baie-Comeau, tel que permis par la loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.1.3 Résolution de courte échéance

Rés. 2014-272

Il est proposé par : la conseillère Léa Thibault
Appuyée par : le conseiller Yvon Boudreau

Que, pour réaliser l'emprunt au montant total de 10 000 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros 2002-628, 2002-632, 2003-640, 2003-641, 2003-654, 2004-665, 2004-666, 2007-722, 2007-723, 2007-728, 2007-729, 2007-733, 2007-737, 2008-741, 2008-742, 2008-745, 2008-749, 2008-752, 2009-763, 2009-765, 2009-767, 2009-772, 2010-782, 2011-801, 2012-810 et 2012-818, la Ville de Baie-Comeau émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

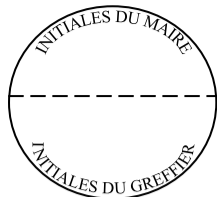
- Cinq ans (à compter du 30 septembre 2014); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2020 à 2024, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 2010-782, 2011-801 et 2012-810, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;
- Dix ans (à compter du 30 septembre 2014), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 2010-782, 2011-801 et 2012-810, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.1.4 Tableau d'amortissement

Rés. 2014-273

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Yvon Boudreau



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Que le tableau combiné, préparé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en date du 26 août 2014, concernant l'émission d'obligations au montant de 10 000 000 \$ datée du 30 septembre 2014, soit accepté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

7.1 Urbanisme - Adoption d'un premier projet de règlement modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage

Rés. 2014-274

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Yvon Boudreau

D'adopter en premier projet de règlement une modification au Règlement 2003-644 concernant le zonage, et ce, conformément au projet déposé à la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Règlement 2014-853 modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage

Considérant qu'il y a lieu de modifier le Règlement 2003-644 concernant le zonage;

Considérant qu'avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance publique du conseil municipal tenue le 7 juillet 2014;

Considérant que l'adoption du présent projet de règlement par résolution a eu lieu à la séance du conseil municipal tenue le 7 juillet 2014;

Considérant que l'assemblée publique présidée par le maire aux fins de consultation sur le présent règlement a eu lieu le 24 juillet 2014;

Considérant que l'adoption d'un deuxième projet de règlement a eu lieu à la séance du conseil municipal tenue le 25 août 2014;

Considérant que le présent règlement comprend des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

Considérant qu'en conséquence, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Rés. 2014-275

Il est proposé par : la conseillère Karine Otis
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

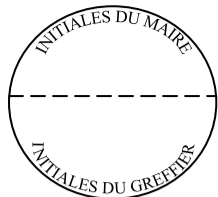
D'adopter le Règlement 2014-853 modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. AVIS DE MOTION

8.1 Projet de règlement modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage

La conseillère Carole Deschênes donne avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage. De plus, elle demande dispense de lecture puisque copie du projet de règlement a été remise à chaque membre du conseil le 10 septembre 2014.



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

8.2 Projet de règlement modifiant le Règlement 87-152 concernant les branchements au système d'égout de la municipalité

La conseillère Karine Otis donne avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le Règlement 87-152 concernant les branchements au système d'égout de la municipalité. De plus, elle demande dispense de lecture puisque copie du projet de règlement a été remise à chaque membre du conseil le 10 septembre 2014.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les membres du conseil et les personnes présentes à poser des questions.

10. FERMETURE DE LA SÉANCE

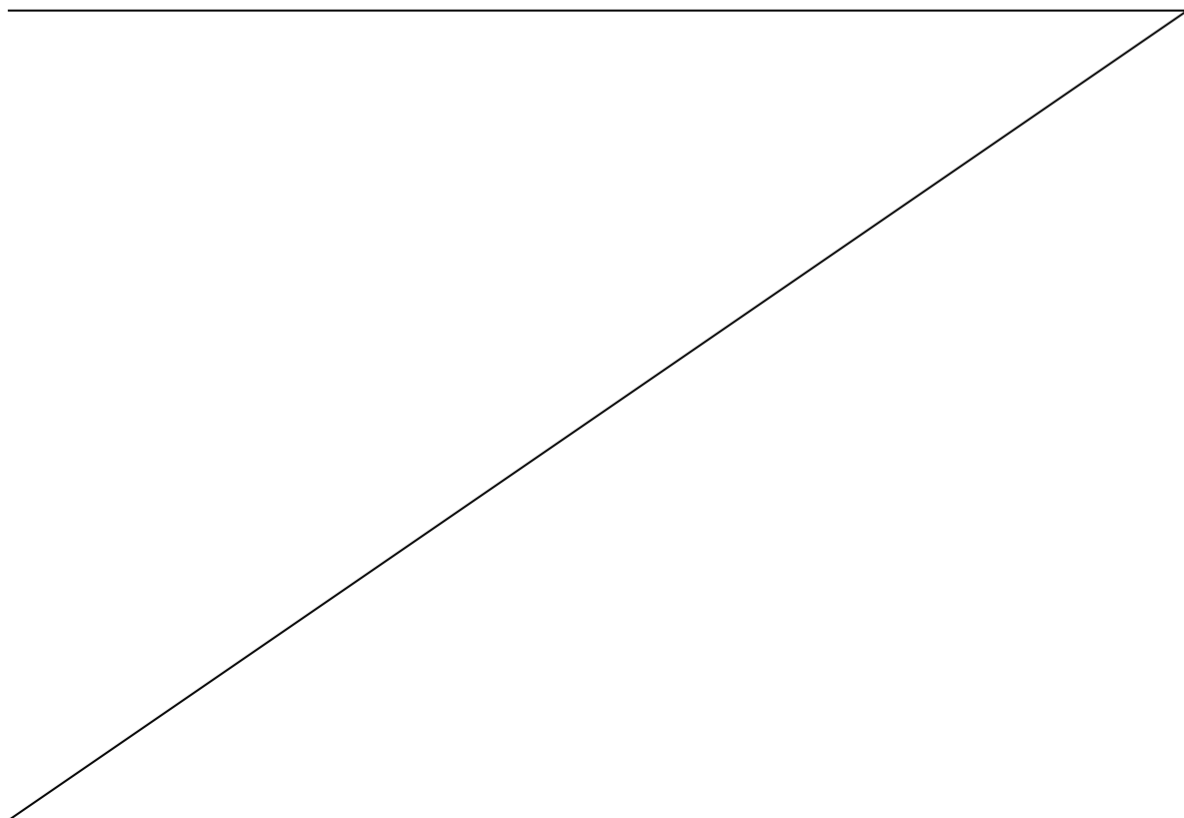
Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau
Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

Que l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée, il est 20 h 50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CLAUDE MARTEL
MAIRE

LORNA PINEAULT
GREFFIÈRE



Rés. 2014-276